

DELIBERATION N° 215-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
CROS Marlène	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	MILOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noële	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc
BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas	

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 51
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 60

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : PDIPR – TRAVAUX 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION

La Communauté de Communes de la Matheysine gère le réseau PDIPR (Plan Départemental de Promenade et Randonnée) sur son territoire.

Elle mène des travaux d'entretien courant (fauche, entretien des haies, entretien de l'assise des sentiers, ...) et veille au bon état des itinéraires à moyen terme, en remédiant aux dégâts commis par des événements climatiques ou par le passage du temps.

En 2026, des travaux d'investissement sont donc à prévoir pour pérenniser le réseau :

Travaux sur PDIPR 2026/2027		
Commune	Objet	Montant prévisionnel HT
Entraigues	Reprise chemin milieu de combe de l'Eterpat	4 000 €
Saint Pierre de Méarotz	Reprise chemin bois de Roizon sur 20m	3 000 €
Beaufin	Reprise du devers traversée des Autruguetts sur 750m	3 000 €
Beaufin	Reprise chemin avec soutènement aux Philiberts sur 20m	1 500 €
Monestier d'Ambel	Reprise du chemin sous la crête de la Sambut mur très raide et souvent boueux	2 500 €
Quet en Beaumont	Reprise passerelle des Mourets	2 000 €
Quet en Beaumont	Reprise rambarde chemin de la Sézia	3 000 €
Les Côtes de Corps	Drainage sur chemin au clos des Garais	2 200 €
Les Côtes de Corps	Création d'une passerelle au ruisseau de Cros	5 000 €
Laval dens	Projet passerelle à Vaunoir dans alpage sous Plan col	5 000 €
Ste Luce	Réparation portillon d'alpage début de Mont de Rousses	1 500 €
Pierre Châtel	Création table d'orientation à la Pierre Percée sur site protégé	15 000 €
La Mure	Création d'une table d'orientation à la croix Fayollat (remplacement des 3 croix)	7 000 €
ENS Gillardes	Consolidation passerelle de fer	10 000 €
TOTAL HT		64 700 €
Travaux modifications PDIPR		
Pellafol	Création chemin à la croix de la pigne pour liaison sur tour de l'Obiou	2 000 €
Saint Théoffrey	Reprise des chemins des Berlioux jusqu'au lac de Petichet	3 500 €
Quet en Beaumont	Création d'un chemin sortant sur la piste avec pose d'un portillon sous le Chauvet	2 500 €
Siévoz	Reprise d'un chemin après le pont de Roizon pour éviter le grand virage routier	2 000 €
TOTAL HT		10 000 €

Le montant total des travaux est estimé à 74 700 €HT, l'intercommunalité peut prétendre à une subvention de la part du Département de l'Isère à hauteur de 50%. L'autofinancement à hauteur de 50% sera assuré sur les fonds propres de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les travaux et le plan de financement prévisionnel tels-que ci-dessus détaillés ;
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible auprès du Département de l'Isère ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches et à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CURT

